

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2018

Salle du conseil municipal 20h00

Date de la convocation : 17 mars 2018

Conseillers présents : Chantal Roussel, Emmanuel Gonthier, Claude Jacob, Tony Cano, Lydia Esclatine, Analio Figueiredo, Guy Soulier

Conseiller absent : Nicolas Biéri, Philippe Terranova

Secrétaire de séance : Lydia Esclatine

Le quorum étant atteint la maire ouvre la séance et demande que soit ajouté un point concernant une demande de subvention au conseil régional pour l'aménagement mobilier de la salle polyvalente

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations

- Suppression des TAP
- Compte administratif 2017 : budget principal et budget d'assainissement
- Compte de gestion 2017 : budget principal et budget d'assainissement
- Demande de subvention au conseil régional pour l'aménagement mobilier de la salle polyvalente
- Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT)

Informations

- Travaux de réfection du réseau d'eau potable à Mazerat par le SIVOM et travaux connexes.
- Curage de la rase « du Chanselle »
- Demande de campagne de stérilisation des chats
-

Questions diverses

Délibérations :

1. Suppression des TAP

La réforme des rythmes scolaires s'est faite à Antoingt à la rentrée 2013-2014. Par décret du 27 juin 2017, les communes peuvent revenir à la semaine de 4 jours.

Cette décision tardive, à la veille des vacances, n'a pu être mise en œuvre pour le regroupement pédagogique Antoingt Mareugheol Solignat Vodable faute de pouvoir prendre en compte l'organisation familiale, les projets pédagogiques des enseignants et le temps de travail des personnels assurant les TAP.

Une enquête a été réalisée auprès des familles du SIVU. La majorité d'entre elles est favorable à une semaine de 4 jours. Le conseil d'école du regroupement pédagogique a décidé du rythme scolaire de 4 jours par semaine (cf. tableau ci-joint). En conséquence :

- Les TAP à Antoingt seront supprimés à la rentrée 2018-2019.
- Les personnels assurant les TAP verront à partir du 1^{er} septembre leur temps de travail diminué d'autant.
- Une réorganisation des postes de travail est en réflexion.
- En ce qui concerne l'accueil le mercredi au centre de loisirs, l'Agglomération Pays d'Issoire travaille à l'ouverture de ses centres le mercredi toute la journée et à l'organisation du regroupement des enfants par un circuit de transport.
- Les garderies du matin et du soir continueront à accueillir les enfants
 - o À Antoingt de 7h30 à 9h00 et de 16h45 à 18h00
 - o À Solignat de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
-

Délibération n°1 :

Comme suite au décret du 27 juin 2017 autorisant les communes à supprimer les temps d'activité périscolaire,

Compte tenu des résultats de l'enquête auprès des familles faisant état du souhait d'organiser les rythmes scolaires sur 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi),

La commune d'Antoingt, en accord avec les communes du SIVU :

- Décide la suppression des TAP,
- Dit que cette suppression aura des conséquences sur le temps de travail des personnels assurant les TAP,
- Autorise madame la maire d'Antoingt à prendre toutes dispositions, notamment en ce qui concerne les durées de travail des personnels, en cohérence avec la réglementation de la gestion des personnels municipaux.

Décision : Adopté à l'unanimité des présents

2. Délibération n°2

Compte administratif 2017 : budget principal et budget d'assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Emmanuel GONTHIER, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Chantal ROUSSEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^o - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00	170 550,34	0,00	38 302,15	0,00	208 852,49
Opérations de l'exercice	130 872,54	118 434,60	258 255,30	309 741,28	389 127,84	428 175,88
TOTAUX	130 872,54	288 984,94	258 255,30	348 043,43	389 127,84	637 028,37
Résultat de clôture	0,00	-12 437,94	0,00	51 485,98	0,00	39 048,04
Restes à réaliser	317 416,00	147 000,00	0,00	0,00	317 416,00	147 000,00
TOTAUX CUMULES	317 416,00	134 562,06	0,00	51 485,98	317 416,00	186 048,04
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	158 112,40		89 788,13		247 900,53
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	0,00	74 931,11	0,00	8 976,03	0,00	83 907,14
Opérations de l'exercice	8 161,00	16 011,40	16 970,17	22 565,12	25 131,17	38 576,52
TOTAUX	8 161,00	90 942,51	16 970,17	31 541,15	25 131,17	122 483,66
Résultat de clôture	0,00	7 850,40	0,00	5 594,95	0,00	13 445,35
Restes à réaliser	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	10 000,00	7 850,40	0,00	5 594,95	10 000,00	13 445,35
RESULTATS DEFINITIFS		82 781,51		14 570,98		97 352,49

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délégués en exercice	Délégués présents	Suffrages exprimés	Votes POUR	Votes CONTRE	Abstentions
9	7	6	6	0	1

3. Compte de gestion 2017 : budget principal et budget d'assainissement

Délibération n°3 :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Chantal ROUSSEL, maire :

- Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts dans toutes leurs parties ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délégués en exercice	Délégués présents	Suffrages exprimés	Votes POUR	Votes CONTRE	Abstentions
9	7	7	7	0	0

4. Demande de subvention au conseil régional pour l'aménagement mobilier de la salle polyvalente

Dans le cadre du contrat « Ambition Région » signé entre la Région et la communauté d'Agglomération Pays d'Issoire, la commune d'Antoingt s'est vu attribuer une subvention de 30 000€ par le conseil régional pour la réfection et la mise en conformité de la salle polyvalente.

Cette somme étant inférieure à celle promise dans un premier temps, nous avons engagé une demande de subvention dans le cadre du « Bonus Ruralité » pour les équipements intérieurs

Délibération n°4 :

Dans le but de développer une utilisation connectée plus conviviale et plus culturelle, le conseil municipal envisage de doter la salle polyvalente de matériel adapté pour une somme de 13 250€ HT, soit 15 900€ TTC.

- Il autorise Mme la maire à présenter au conseil régional, dans le cadre du « bonus ruralité », une demande de subvention de 40%, soit 5 300€.
- Il décide d'inscrire cette dépense au budget principal 2018 de la commune
- Il charge Mme la maire de prendre toutes décisions et à signer tous documents concernant cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des présents

5. Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT)

A la suite du désengagement des services de l'Etat qui se traduit par la disparition de l'ATESAT, le support juridique d'un service départemental va mobiliser l'expertise du conseil départemental pour apporter appui et soutien aux communes dans différents domaines d'intervention.

Les prestations du SATESE sont intégrées depuis le 1^{er} janvier 2018 dans l'offre de service. Les communes doivent être adhérentes à l'ADIT dans le cadre d'une offre de base, complétée par des offres complémentaires sur devis.

Les domaines d'intervention peuvent concerner :

- La voirie communale et intercommunale
- L'eau potable
- L'assainissement collectif et non collectif
- La protection des milieux naturels
- Les projets d'équipements publics structurants
- L'instruction des projets d'urbanisme
- Les projets relatifs à l'habitat, au logement et à l'énergie
- Le numérique
- Le conseil juridique et financier, les achats

Le conseil municipal souhaite une plus large information sur l'intégration du SATESE à l'ADIT, et notamment sur le coût des prestations concernant l'assainissement.

Afin de répondre aux interrogations, Madame la maire ajourne cette décision jusqu'au prochain conseil.

Informations

• Travaux de réfection du réseau d'eau potable à Mazerat par le SIVOM et travaux connexes

Mme la maire informe le conseil municipal des travaux effectués par le SIVOM sur le réseau d'eau potable à Mazerat. A cette occasion :

- Un poteau d'incendie a été déplacé et changé (route de la voie gallo-romaine, place de la voûte)
- Un regard collecteur d'eau potable a été remplacé rue des voûtes
- Une canalisation détruite par les travaux (route de la voie gallo-romaine) a été restauré.

• Curage de la rase « du Chanselle »

Les travaux d'entretien entre la rue du Pré David et la rue de l'amandier seront inscrits au budget 2018.

• Demande de campagne de stérilisation des chats

La mairie a reçu une demande de particuliers visant à limiter le nombre de chats dans le village et souhaitant voir menée une campagne de stérilisation.

Le conseil municipal, craignant de ne pas pouvoir différencier les chats errants de ceux appartenant à des particuliers, ne souhaite pas conduire une campagne de stérilisation.

Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 23 heures.

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage

La Maire

Chantal ROUSSEL